

# Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 28 Février 2017 à 18h à la salle AVEL DRO à PLOZEVET

**LE MARDI VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à dix huit heures**, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Avel Dro à PLOZEVET, sur convocation de Michel CANEVET, Président.

**Etaient présents:** , BOLZER Claude, BUREL Michel, BUREL Michelle, CANEVET Michel, CALVEZ Jean Luc, CARADEC Jean Louis, CHATALIC Ronan, CONAN Solène, COUROT Christine ,COZIC Noël, CROCQ Jean Luc (arrivé à 18h20) DROVAL Sylviane, GLOANEC Pierre, HUET Elisabeth, JOLIVET Christian, KERLOCH Josiane (arrivée à 18h30), LANNOU Annie, LE BERRE Albert, LE BERRE Pierre, LE BLEIS Jean François, LE GALL Thierry, LE GUELLEC Yves , LE SCAON Véronique, OLIVIER Martine , PLOUHINEC Jocelyne, PLOUZENNEC Pierre, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, SANDRIN Philippe, YANNIC Jean Bernard.

**Etaient représentés :** DANIEL Huguette, (pouvoir à Thierry LE GALL), DRAOULEC Pierre (pouvoir à Jean François LE BLEIS), PETON Gaby (pouvoir à Philippe SANDRIN), SCUILLER Katell (pouvoir à Jocelyne PLOUHINEC)

**Absent** : néant

**Secrétaire de séance** : Jean Bernard YANNIC

En exercice : 34 Présents ou représentés: 34

**Date de convocation et de transmission** : 22 février 2017.

Votants : 34 Exprimés : 34

---

## Objet 1 : DOB 2017

**Sur le rapport du Président, Michel CANEVET, le Conseil Communautaire prend acte du débat intervenu :**

le Président expose au Conseil Communautaire que le DOB, doit obligatoirement être tenu deux mois au maximum avant le vote du budget dans les Communes de 3500 habitants et plus. La loi NOTRe du 7 août 2015 a imposé de nouvelles obligations.

Le DOB s'effectue sur la base d'un ROB (rapport d'orientations budgétaires, qui rappelle le contexte général, les évolutions de dépenses et recettes, les engagements pluri-annuels de nos investissements et leur financement, les informations relatives à la dette). Le rapport est cette année, enrichi d'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et ses effectifs.

Le débat d'orientations budgétaires se déroule dans le contexte défini par la loi des finances 2017, qui reconduit :

- la baisse des dotations,
- le soutien de l'investissement,
- la hausse de la péréquation verticale, le gel de la péréquation horizontale.

La loi des finances 2017 confirme la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) : baisse de 7.1 % par rapport à 2016, après avoir baissé de 9.2 % en 2015 par rapport à 2014, et de 8.8 % en 2014.

Toutefois, notre collectivité reste bénéficiaire de la DGF dite « bonifiée », exerçant 6 compétences (et plus) sur les 11 exigées en 2017.

La réforme de la DGF est supprimée ainsi que la prise en compte du coefficient de mutualisation dans son calcul.

Il faut se rappeler que cette année 2017 est aussi marquée par une large refonte de la carte intercommunale, redessinée en application de la Loi relative à la nouvelle organisation de la république (dite loi NOTRe), refonte qui impacte l'affectation des dotations et prévoit un ajustement des dotations des communautés d'agglomération.

Le soutien à l'investissement se traduit par la reconduction du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local), conforté et abondé, qu'il est possible de cumuler pour un même projet avec de la DETR et du FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire).

La péréquation dite « verticale » de l'ETAT vers les collectivités locales est renforcée – DSU (dotation de solidarité urbaine) et DSR (dotation de solidarité rurale) – alors que la dotation du FPIC, mécanisme national de péréquation horizontale pour le bloc communal, est gelée à 1 Md€. Dans ce contexte général, il vous est proposé de poursuivre nos investissements, étalés dans le temps, en fonction de priorités et de nos moyens.

Nous allons poursuivre la réflexion et mise en œuvre des orientations exprimées dans notre schéma de mutualisation, et préparer les nouvelles compétences à adopter, actées en fin d'année dans nos statuts modifiés.

L'extension du siège communautaire à POULDREUZIC, sera opérationnelle avant l'été. Notre objectif est de partager cet espace :

- au sein de la MSAP (Maison des Services Au Public) ;
- par la mise à disposition aux acteurs économiques d'outils comme la visio-conférence, - par une réflexion sur des espaces de co-working.

---

## **Objet 1-1 DOB 2017/Finances communautaires**

**Sur le rapport de Noël COZIC, Vice-président délégué**, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant les Finances Communautaires et pris acte du débat intervenu :

### [Les Résultats 2016](#)

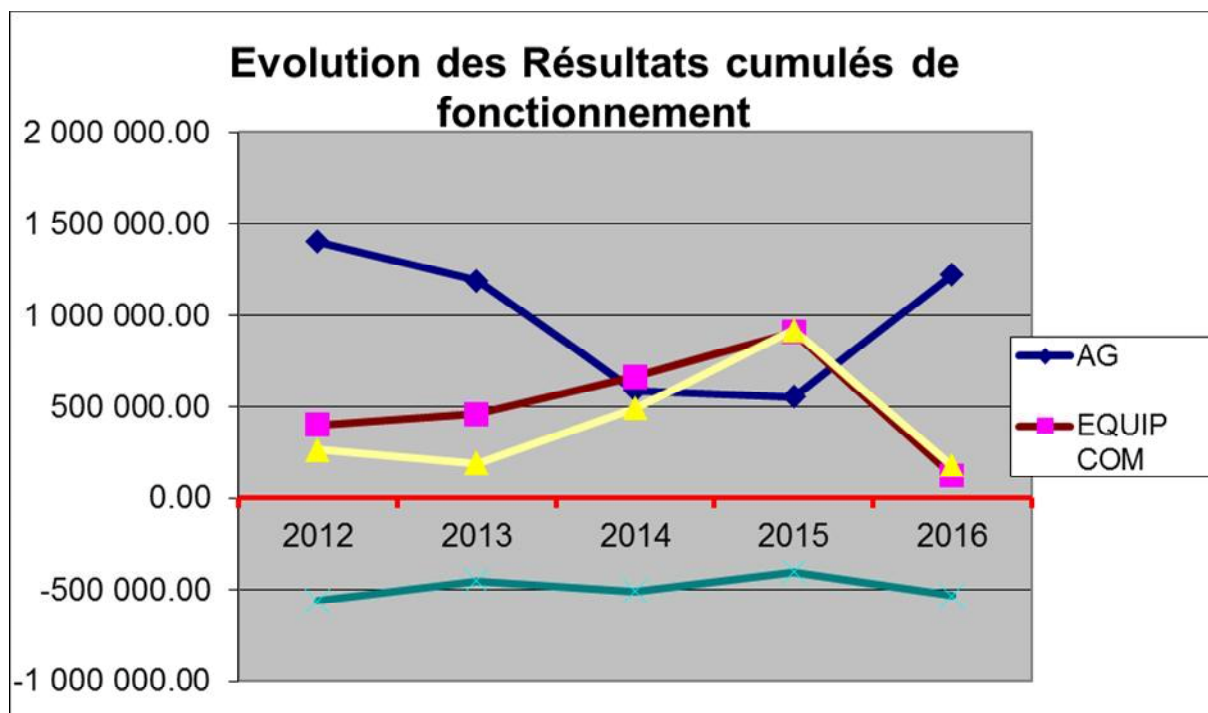
Les résultats de fonctionnement et d'investissement 2016 vous sont présentés [en annexe](#).

Pour rappel, 2 types de budgets sont gérés par la Communauté de Communes :

- les budgets autonomes financés notamment par une redevance ou la participation des usagers des services. Cela concerne les DECHETS, l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

et NON COLLECTIF, ainsi que l'EAU POTABLE votés en décembre 2016 pour l'exercice 2017,

- les budgets financés par la fiscalité des ménages et des entreprises, les fonds de concours,...: les ACTIVITES ECONOMIQUES, la VOIRIE, les EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES, ainsi que le budget « principal » de l'ADMINISTRATION GENERALE qui finance les 3 budgets cités ici, de manière importante.



Le budget ADMINISTRATION GENERALE, sur lequel est perçue la fiscalité des ménages et des entreprises, ainsi que les dotations de l'ETAT, participe de manière très significative au financement des budgets annexes. Sa contribution en 2016 a été de 1 507 181€ soit :

- 322 486€ pour les EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES,
- 144 538€ pour les ACTIVITES ECONOMIQUES, - 1 040 157€ pour la VOIRIE,
- 44 000€ pour le CIAS.

On constate :

- une augmentation importante du résultat de fonctionnement cumulé de l'ADMINISTRATION GENERALE pour 2016 (+ 1.2 m° €, y compris le résultat antérieur de + 556 282€). Il doit néanmoins être amputé d'un montant avoisinant les 600 000€ qu'il est proposé de virer à l'investissement sur lequel des financements sont nécessaires et qui vont permettre de résorber le déficit constaté à fin 2016.

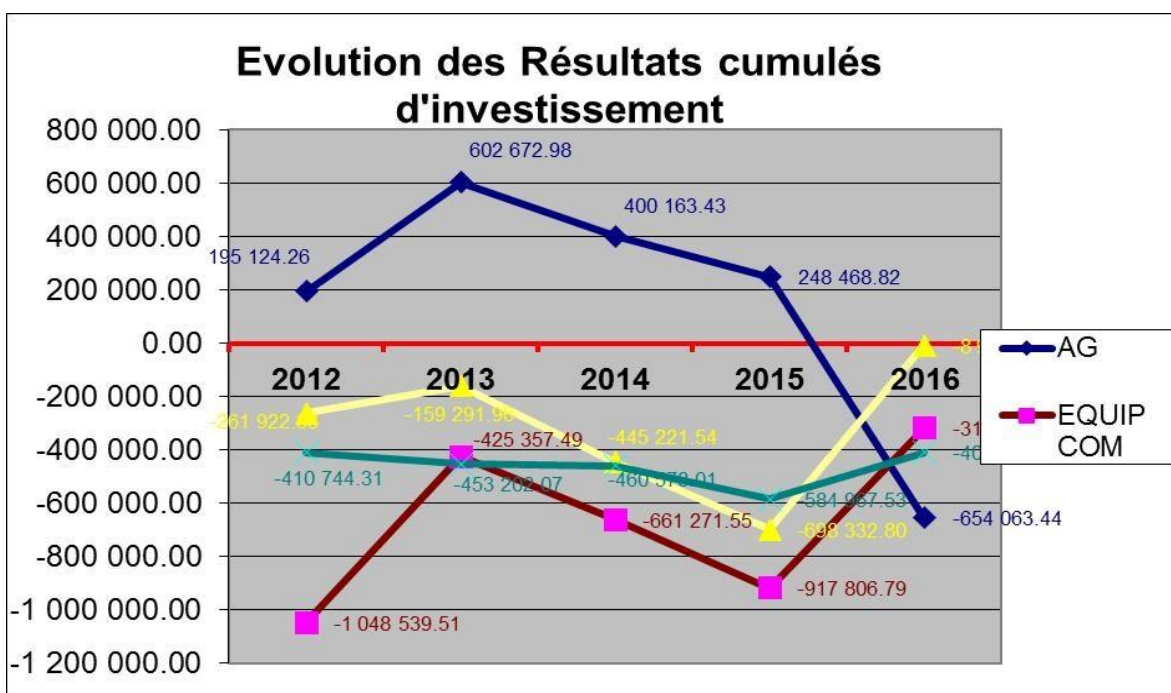
Il convient de rappeler que ce résultat avait très significativement diminué sur 2013 et 2014 (-800.000€ sur 2 ans). Ce résultat constituait jusqu'à maintenant nos réserves de financement. Il ne nous permet plus d'abonder les autres budgets autant qu'auparavant, le budget ADMINISTRATION GENERALE nécessitant, très certainement de faire appel à l'avenir à des financements extérieurs.

Il faut noter également que ce budget perçoit le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), que nous avons décidé de dédier au financement du Très

pour l'équipement et l'avenir de notre territoire, pour un montant de 536 363€ en 2016. Il constitue le solde de résultat disponible après virement des 600 000€ en investissement et devrait également être transféré sur l'investissement pour payer les participations à MEGALIS Bretagne, opérateur de l'aménagement numérique (655 930€ en 2017).

Le résultat d'investissement cumulé est déficitaire à hauteur de 654 063€ (résultat exercice = - 902 532€).

- les budgets VOIRIE et EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES sont excédentaires en fonctionnement, mais chutent fortement sur 2016 (malgré la participation de l'Administration Générale). Pour les EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES, le résultat excédentaire de fonctionnement cumulé (+ 126 030€) ne permet plus de financer le déficit d'investissement cumulé (- 318 869€), ce qui était le cas jusqu'à présent. Pour ce qui concerne la VOIRIE, le résultat de fonctionnement cumulé 2016 (+ 176 309€) permettra par virement en réserve, de financer le résultat d'investissement quelque peu déficitaire (- 8 978€).
- le budget ACTIVITES ECONOMIQUES est quant à lui déficitaire tant en fonctionnement (- 532 036€) qu'en investissement (- 408 721€) malgré le financement de l'ADMINISTRATION GENERALE, mais il existe des réserves foncières importantes à commercialiser, sur les ZAE de Bellevue à GOURLIZON, et de Penleuziou, à PLOVAN/POULDREUZIC, de Kerlavar à PLONEOUR LANVERN, de Kérandoaré à PLOGASTEL SAINT GERMAIN.



### La Capacité d'Autofinancement (CAF)

Elle représente ce que peut dégager la Collectivité chaque année afin de rembourser le capital emprunté et permettre les investissements futurs.

Pour ce qui concerne la Communauté de Communes, la CAF est calculée globalement :

- d'une part pour les budgets entre lesquels il existe des liens financiers récurrents (AG, Voirie, Equipements Communautaires, Affaires économiques),
- d'autre part pour les budgets Déchets, Eau Potable et Assainissement Collectif qui sont financés par la Redevance : ils doivent s'équilibrer par eux-mêmes.

### Le budget « principal » et les budgets annexes

Les comptes administratifs n'étant pas votés, les CAF sont calculées avant décision de transfert des résultats de fonctionnement vers l'investissement.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	1 809 095.98 €	1 368 995.46 €	457 737.95 €	1 386 612.47 €	1 238 870.01 €	1 973 317.59 €	988 628.32 €
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE</b>	1 928 987.16 €	1 527 341.70 €	553 708.01 €	1 498 656.02 €	1 349 556.27 €	1 860 305.48 €	1 120 193.55 €
Administration générale	1 289 006.71 €	1 181 988.07 €	1 025 189.36 €	1 289 960.45 €	700 045.26 €	701 519.65 €	1 374 264.16 €
Equipements communautaires	59 250.41 €	247 543.60 €	-77 823.18 €	297 344.12 €	465 067.60 €	701 142.87 €	-86 443.60 €
Voirie	976 518.01 €	764 751.80 €	84 818.23 €	283 514.57 €	582 705.67 €	997 432.80 €	268 683.07 €
Activités Economiques	-395 787.97 €	-666 941.77 €	-478 476.40 €	-372 163.12 €	-398 262.26 €	-539 789.84 €	-436 310.08 €

DOTATION aux AMTS ACTIF pour 2016 362 392,05€ EMPRUNT :  
CAPITAL A REMBOURSER en 2016 222 321,84€

Pour 2016, la CAF globale (hors affectation de résultats) est de 1,12 m° €, en forte diminution par rapport à 2015. L'on peut noter qu'en 2010, elle était de 1.9 m° d'€ (+ forte CAF sur la période 2010-2016).

Dans l'hypothèse où les excédents de fonctionnement doivent contribuer en 1<sup>er</sup> lieu au financement des déficits d'investissement :

- la CAF du budget VOIRIE est ramenée à 259 885€, et ne dégagerait aucune capacité à investir si le budget ADMINISTRATION GENERALE n'y apportait pas sa contribution,
- le budget EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRE ne dispose pas de CAF, même en y intégrant la participation de l'ADMINISTRATION GENERALE (- 86 443 €),  
Sur ce budget, il est donc justifié de faire appel à l'emprunt et au versement de fonds de concours par les Communes pour financer des projets structurants et importants en termes de coût.
- Pour ce qui concerne les ACTIVITES ECONOMIQUES, ces budgets ne dégagent aucune capacité à investir. Ce sont les réserves de terrains à commercialiser qui rapporteront des recettes futures et qui équilibreront les opérations d'aménagement de ces zones d'activités.

Le budget ADMINISTRATION GENERALE, quant à lui, dégage une CAF de 1 374 264€, en augmentation par rapport aux 2 exercices précédents. Il convient cependant de rester prudent sur cette Capacité d'Autofinancement calculée avant transfert de résultat en investissement. En effet, le budget ADMINISTRATION GENERALE fait apparaître en 2016, un déficit d'investissement important (- 654 063€). Depuis 2012, c'est la 1<sup>ère</sup> année déficitaire, qu'il faudra combler grâce à l'excédent de fonctionnement antérieur, ce qui diminuera considérablement la CAF.

C'est ce budget qui porte l'investissement relatif à la réhabilitation et l'extension du siège administratif de la Communauté de Communes, ainsi que le financement du fonctionnement des budgets annexes.

Ce budget d'investissement a donc supporté en 2016 le paiement des travaux en cours, par autofinancement, ce qui explique le déficit constaté. Une réflexion est engagée sur les financements à mobiliser sur ce projet.

Si des fonds de concours sont instaurés pour le financement des EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES et que des réserves de recettes financeront en grande partie les ACTIVITES ECONOMIQUES, le financement du budget Voirie ne peut provenir, lui, que du budget général, d'où l'importance de maintenir des moyens de financement sur le budget principal, en ayant éventuellement recours à l'emprunt pour le financement de projets importants.

Pour information : Evolution des CAF sur les budgets financés par Redevance

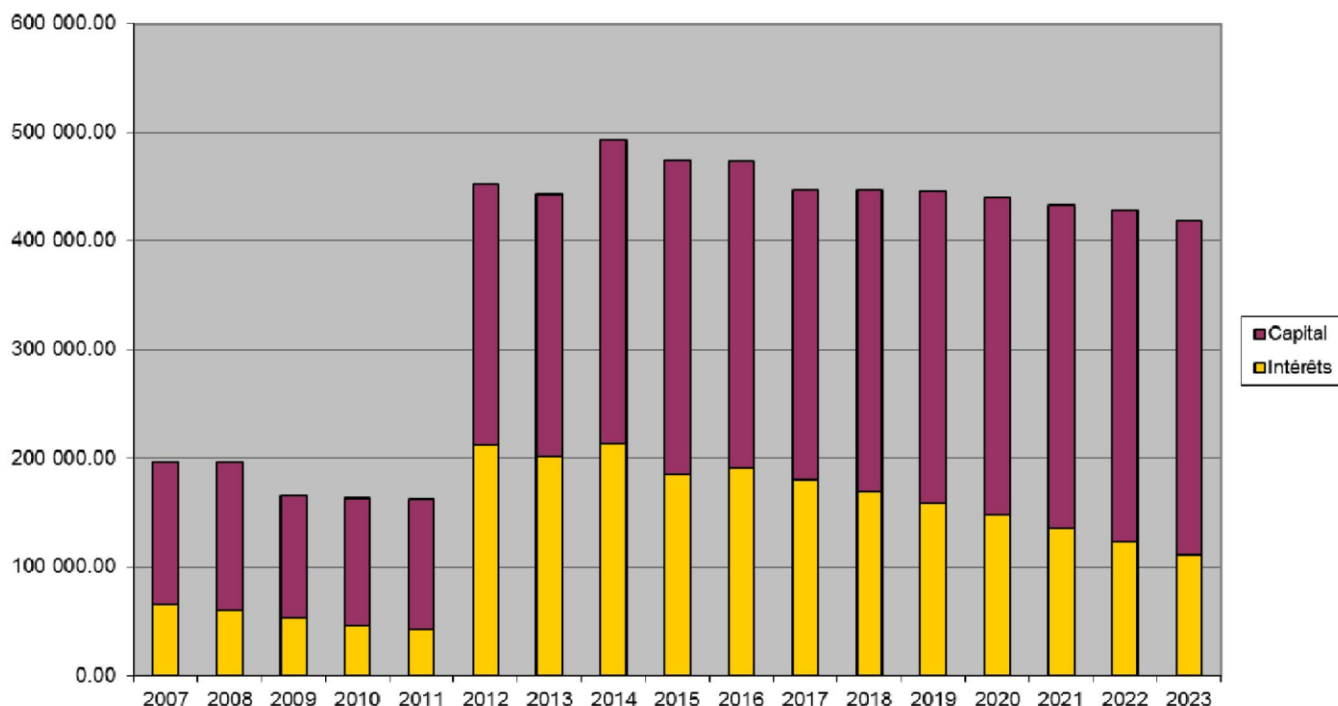
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	817 499.15 €	940 065.90 €	1 004 528.19 €	1 469 729.07 €	1 566 863.53 €	2 069 104.37 €	2 405 763.56 €
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE</b>	993 472.84 €	1 119 665.19 €	1 243 772.20 €	1 719 742.39 €	2 038 071.96 €	2 547 078.77 €	2 932 457.98 €
Déchets	530 998.32 €	614 269.44 €	645 967.95 €	607 738.63 €	528 820.76 €	369 425.29 €	389 005.50 €
Assainissement Collectif	462 474.52 €	505 395.75 €	597 804.25 €	1 112 003.76 €	947 547.19 €	1 343 490.47 €	1 253 844.39 €
Eau Potable	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	561 704.01 €	834 163.01 €	1 289 608.09 €

DOTATION aux AMTS ACTIF 850 307,84€ EMPRUNT : CAPITAL A  
REMBOURSER 76 208,86€

## L'évolution de la Dette et de la Trésorerie

## La Dette

Evolution de la dette - Cté de Communes (2007-2023)



Ce graphique montre une situation d'endettement faible de notre collectivité.

Les budgets ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ACTIVITES ECONOMIQUES, EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES et EAU POTABLE portent la dette.

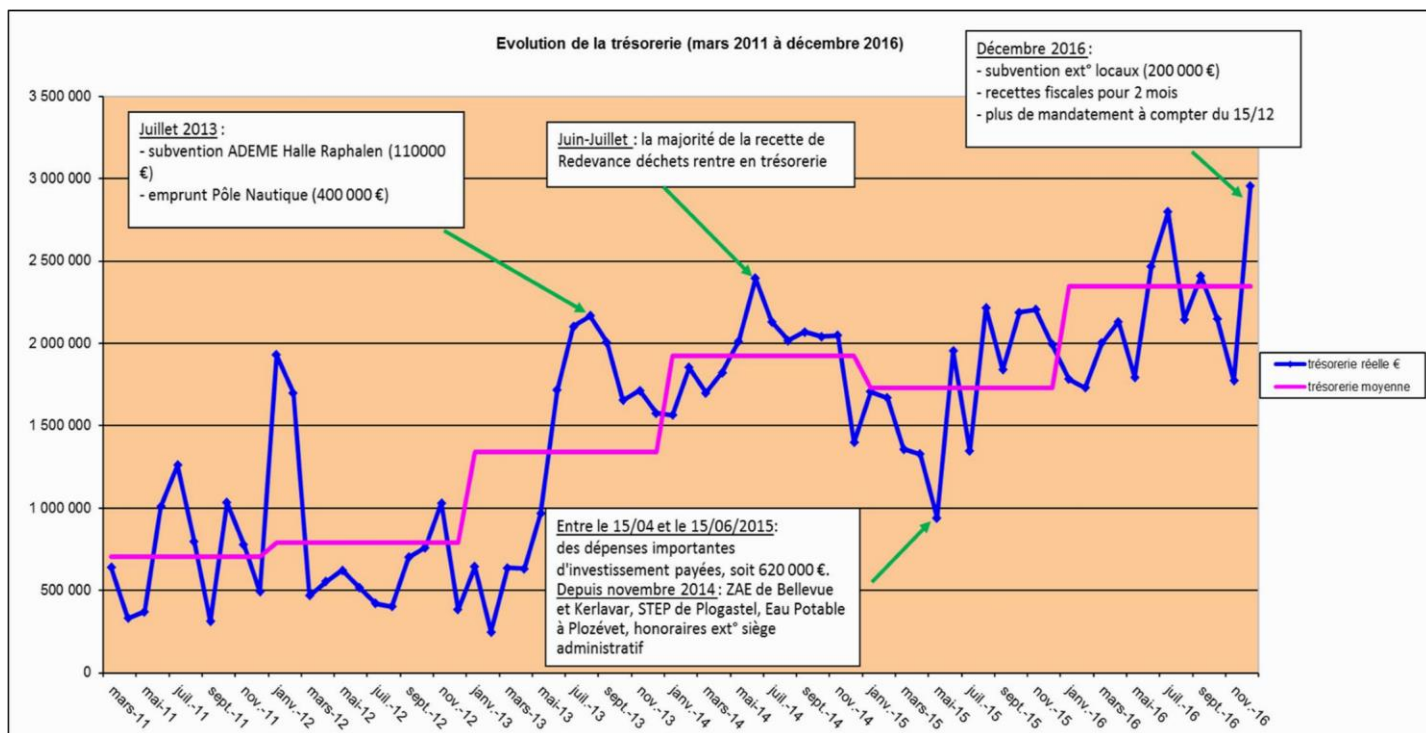
L'annuité (intérêts + capital) est de l'ordre de 473.000€ en 2016, avec une perspective de diminution jusqu'à 400.000€ à l'horizon 2023 en l'état actuel.

Les emprunts conclus jusqu'à ce jour, le sont tous à taux fixe.

Compte tenu des investissements à venir, il pourrait être envisagé d'avoir recours à l'emprunt pour des opérations telles que l'extension des locaux administratifs à POULDREUZIC, et très certainement pour la construction de la salle multifonctions à dominante sportive de PLOGASTEL SAINT GERMAIN, ainsi que la construction du commerce à GOURLIZON.

En créant des charges supplémentaires d'emprunt, la Capacité d'Autofinancement de la Collectivité sera moindre. L'enjeu consiste donc à déterminer, au regard de nos choix de financement futurs, l'autofinancement qu'il sera possible de consacrer aux projets à venir tout en poursuivant une politique d'investissement dynamique.

## La Trésorerie



Ce graphique montre l'évolution de la trésorerie de la collectivité depuis 2011.

Cette trésorerie est commune à l'ensemble des budgets de la Collectivité et le financement d'un investissement important pour l'une ou l'autre des compétences peut modifier significativement le montant des disponibilités.

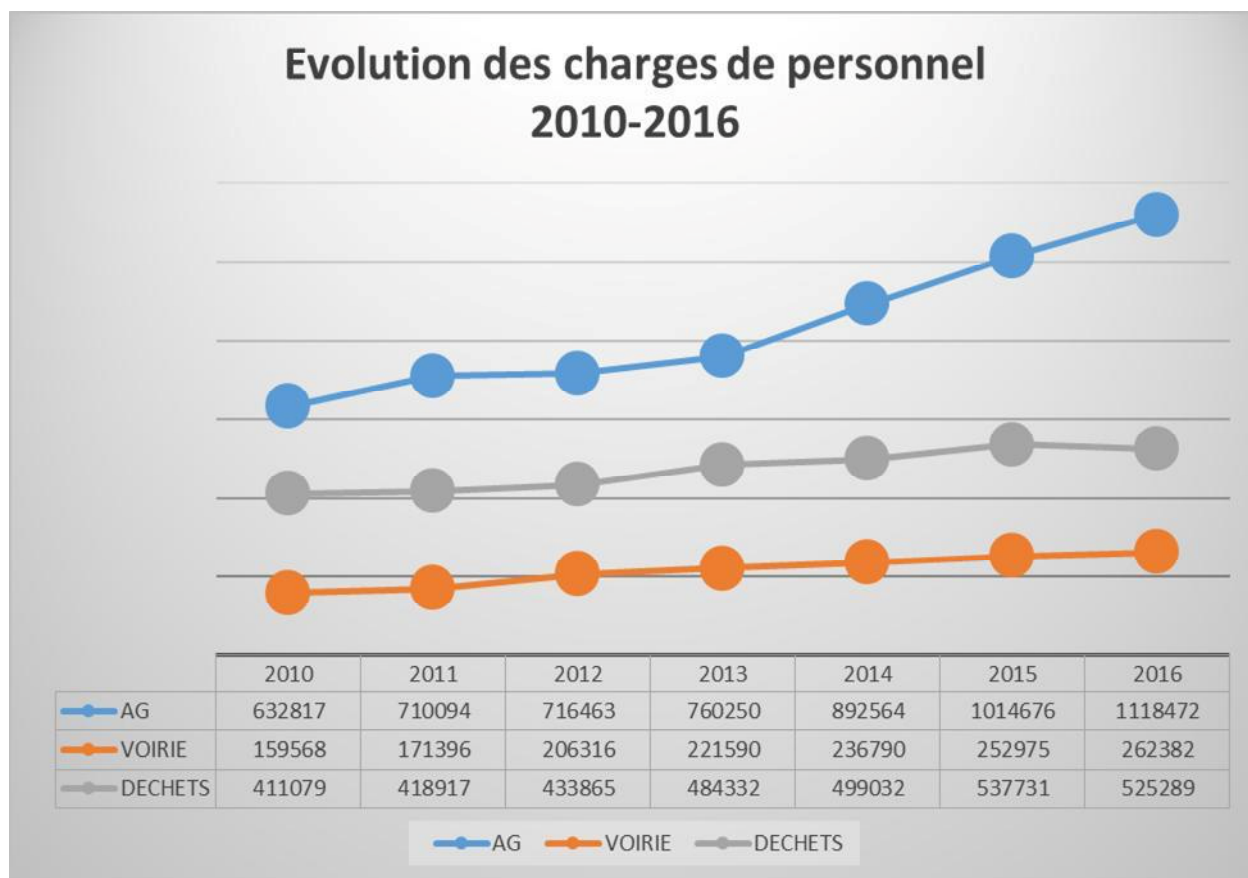
La trésorerie est largement abondée par les redevances perçues sur les budgets annexes (Redevances Déchets, Assainissement, Eau Potable), et un enregistrement régulier et mensuel des recettes, et des factures à payer, permet de maintenir une trésorerie forte.

La trésorerie moyenne constatée sur 2016 est de l'ordre de 2,3 m° € (avec un point bas à 1,7 m° d'€ et un point haut à 2,9 m° d'€).

Cependant, la notion de « trésorerie » est à dissocier de la notion d' « équilibre budgétaire » : effectivement. Nous n'avons pas « la main » sur la périodicité des encaissements et des décaissements, maîtrisés par le Centre des Finances Publiques, ce qui ne permet pas de rapprocher l'exécution budgétaire et la gestion de trésorerie. La différence constatée entre la situation de l'exécution budgétaire et l'état confortable de la Trésorerie en est la conséquence.



## L'évolution des Charges de Personnel



Le graphique montre l'évolution, de 2010 à 2012, des dépenses de personnel sur les 3 budgets qui en portent : ADMINISTRATION GENERALE, VOIRIE, DECHETS.

Les sommes indiquées sont égales à la dépense constatée au chapitre 012 qui comprend :

- les salaires,
- les participations versées par les budgets annexes au budget ADMINISTRATION GENERALE (1),
- les remboursements versés à d'autres collectivités pour mise à disposition de personnel à la Communauté de Communes (hors la MAD Voirie, qui a fait l'objet de convention en 2016), - la partie « main d'œuvre » des interventions du service Voirie pour les autres budgets.

(1) Les charges de personnel relatives à l'Assainissement, à l'Eau Potable, sont prises en charge par le budget ADMINISTRATION GENERALE avec refacturation aux budgets respectifs.

De même, le budget ADMINISTRATION GENERALE perçoit également des participations des budgets DECHETS, PARC AN ID, LA TRINITE (Résidence Autonomie et EHPAD), SSIAD du Haut Pays Bigouden, qui valorisent l'intervention du personnel communautaire sur ces budgets (Administration Générale, Finances, Ressources Humaines, Bâtiments, Commande Publique, Informatique,.....), parfois partiellement.

Tableau des participations (« frais de siège ») pour 2016 :

12 000.00 €	SSIAD
-------------	-------

19 000.00 €	Résidence Parc An Id
10 000.00 €	Foyer logement
3 080.00 €	EHPAD La Trinité
28 292.00 €	Asst collectif
23 414.00 €	Assainssmt non collectif
50 000.00 €	Ordures ménagères
43 336.00 €	Eau potable

Les mouvements de personnel qui expliquent l'évolution des dépenses entre 2010 et 2016 :

○ budget AG

- en 2010 création poste comptable
- en 2011 création poste technicien assainissement
- en 2012 création poste agent environnement
- en 2013 - création poste technicien eau : charge sur 2014 car arrivée octobre 2013
  - création poste animateur éco/communication
  - recours intérim compta puis RH
- en 2014
  - création poste comptable
  - MAD mécanicien
  - poursuite intérim RH
- en 2015
  - poursuite MAD mécano
  - création service ADS : 2 postes
  - fin de paiement intérim RH (3 mois) et création post RH
  - création poste coordinatrice enfance jeunesse : charge sur 2016 (arrivée décembre 2015)
- en 2016
  - recours intérim SIG (début novembre 2015 mais charge sur 2016)
  - poursuite MAD mécano
  - charge 2015 MAD ADS

- budget OM
  - en 2012 - création 2ème poste gardien déchèterie (ouverture Plonéour Lanvern)
  
- Budget VOIRIE
  - En 2011 - création poste technicien voirie : charge sur 2012 car arrivée octobre 2011

La synthèse des données du bilan social de 2011 à 2015 vous est présentée en annexe et complète ces données.

## LES DOTATIONS DE L'ETAT

L'évolution de la Dotation d'Intercommunalité pour la Communauté de Communes est celle-ci pour la période 2013-2017 :

	Perçu ou à percevoir	Evolution / n-1	Evolution annuelle / 2013
2013	899 617 €		
2014	872 278 €	- 38 077 €	
2015	782 653 €	- 89 625 €	- 127 702 €
2016	684 535 €	- 104 873 €	- 232 575 €
2017	590 702 €	- 87 078 €	- 319 653 €

Pour ce qui concerne la Dotation de compensation, celle-ci diminue de manière linéaire depuis 2012, soit environ 2 % par an :

	Perçu ou à percevoir (estimé)	Evolution / n-1	Evolution annuelle / 2013
2012	267 787 €		
2013	262 874 €	- 4 903 €	- 4 903 €
2014	260 019 €	- 2 855 €	- 7 758 €
2015	254 344 €	- 5 675 €	- 13 433 €
2016	250 607 €	- 4 922 €	- 18 355 €
2017	245 495 €	- 3 927 €	- 22 282 €

La baisse globale pour la Collectivité est estimée à près de 740.000€ en comparaison de la dotation perçue en 2013.

### La fiscalité

Concernant la fiscalité, dont on sait que la loi de finances 2017 a prévu une revalorisation de +0.4 % des valeurs locatives, on peut rappeler en attente de la notification de nos bases, que pour 2016 on avait :

- 2.737 022€ de produit fiscal correspondant à la taxe d'habitation (11,76 %),
- 236 220€ de foncier bâti (1,45%),
- 46 178€ de foncier non bâti (5,72 %),
- 718 976€ de produit de CFE à 21,92% – cotisation foncière des entreprises –,
- 140 125€ de produit IFR,
- 415 548€ de produit CVAE,
- 122 164€ de TASCOT,
- mais 1.324.722€ de FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) à reverser à l'ETAT, en réduction de ces recettes fiscales, maintenu à la même hauteur que les années précédentes.

Pour ce qui concerne le FPIC–fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales- conformément à la loi de finances, qui prévoit une stabilisation de l’enveloppe globale, après plusieurs années de progression, son montant risque d’être gelé : 326 454€ en 2014, 174 011€/441 552€ en 2015, 536 363€ en 2016.

Le principe retenu les années précédentes- à l’exception de 2015, pour une question de forme – était l’affectation de la ressource à la Communauté, pour financer les dépenses du Très Haut Débit.

## PROSPECTIVE 2017

Afin de déterminer les besoins de financement nécessaires à l’équilibre des budgets en 2017, et au regard des investissements présentés en amont et des charges de fonctionnement prévisibles sur l’exercice à venir, nous avons procédé ainsi :

- ∞ Déterminer la capacité du budget ADMINISTRATION GENERALE (AG) à participer au financement des budgets annexes (VOIRIE, EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES, ACTIVITES ECONOMIQUES) compte tenu, pour l’investissement, des projets proposés à l’inscription budgétaire sur l’AG et pour le fonctionnement, en observant, depuis 2012, les évolutions des charges et des produits récurrents.

	Charges	Produits	Résultat prévisionnel	
<b>2017</b>	<b>4 574 586</b>	<b>7 719 763</b>	<b>3 145 177</b>	
			<b>+ 378 244</b>	Corrigé des frais de siège 2016 et 2017
			<b>3 523 421 €</b>	Résultat prév corrigé
			<b>- 600 000</b>	Transfert sur l’invt pour absorber le déficit
		<b>= 3 920 433 €</b>	<b>- 1 832 205</b>	Virement moyen annuel sur budgets annexes
<b>Besoin de financement 2017</b>	<b>Investissement</b>		<b>- 1 488 228</b>	<b>Dépenses - Recettes</b>
<b>Financement à trouver pour 2017</b>			<b>397 012 €</b>	

- ∞ Le même exercice a été réalisé pour les 3 budgets annexes, conduisant au besoin de financement de :
- Pour la Voirie : 1 164 272€, à financer par le budget AG,
  - Pour les Equipements Communautaires, un besoin de 3 333 524€ qu’il est proposé de financer :

- Par emprunt : 2 089 400€ pour les opérations de construction de la salle multifonctions à dominante sportive de PLOGASTEL, et les opérations d'aménagement du littoral de Penhors-PLOVAN, et du local Aqua B à l'espace Raphalen (=études),
  - Par récupération du FCTVA : 592 620€, ▪ Par apport du budget AG : 651 504€.
- Sur les Activités Economiques, un besoin de 1 481 137€ qu'il est proposé de financer :
- Par emprunt : 175 756€ (coût – subventions) sur l'opération de construction du commerce à GOURLIZON,
  - Par une participation à venir d'un opérateur de la ZA sur un renforcement électrique réalisé sur la zone de Kerganet : 17 500 €
  - Par apport du budget AG : 1 287 881€

Ceci conduit à la situation suivante :

	Charges	Produits	Résultat prévisionnel	
<b>2017</b>	4 574 586	7 719 763	3 145 177	
			+ 378 244	Corrigé des frais de siège 2016 et 2017
			<b>3 523 421 €</b>	Résultat prév corrigé
			- 600 000	Transfert sur l'invt pour absorber le déficit
	= 5 191 885 €		<b>- 3 103 657</b>	Virement à envisager en 2017 sur les budgets annexes
Besoin de financement 2017 sur INVT AG			- 1 488 228	
<b>Financement à trouver pour 2017</b>			<b>1 668 464 €</b>	

Le virement à envisager du budget AG vers les 3 budgets annexes est réellement de 3 103 657€ alors que le virement moyen annuel effectué entre 2012 et 2016 est de 1 832 205€.

Compte tenu de cela :

- les besoins de financement du budget AG étant maintenus à hauteur de la situation de départ (1 488 228€),
- les budgets annexes étant financés par le budget AG après avoir envisagé l'ensemble des financements possibles sur ces budgets annexes au paragraphe précédent,

Un besoin de financement de 1 668 464€ est à mobiliser afin d'équilibrer les propositions budgétaires sur l'année 2017.

## Quelles orientations pour les années à venir

Lors de la réunion de la Commission des Finances du 13 février dernier, le contexte budgétaire, ainsi que les objectifs de la Collectivité ont été rappelés, menant ainsi à la proposition d'orientations pour 2017 et les années à venir.

### Les objectifs :

- maintenir la dynamique d'investissement pour le territoire, et financer les projets d'ores et déjà engagés : locaux administratifs (1.8m°€ HT), salle multifonction à dominante sportive de PLOGASTEL SAINT GERMAIN (2.69 m°€ HT),
- pérenniser le niveau de services existants.

### Le contexte :

- baisse des dotations de l'ETAT,
- baisse de la capacité d'autofinancement de la Collectivité et des résultats,
- évolution moins dynamique des bases,

### Les orientations proposées :

La commission des Finances et de l'Administration Générale s'est prononcée favorablement pour :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment de l'enveloppe allouée au budget voirie et l'optimisation de la mutualisation,
- de manière générale, un étalement de nos investissements et un étalement dans nos investissements d'équipements communautaires hors projets déjà engagés (salle de PLOGASTEL SAINT GERMAIN, fonds de concours de TREGAT) en réservant nos moyens à l'entretien des équipements existants,
- la recherche de recettes nouvelles :
- comme l'an passé, récupération partielle des sommes versées antérieurement du budget pivot de l'Administration Générale au budget Assainissement Collectif pour des raisons d'équilibre budgétaire : 100 000 € en 2016,
- réflexion sur la politique tarifaire des ventes de terrains sur les ZAE et vente à un prix proche du prix de revient,
- cession de certains actifs non stratégiques : maison PRIGENT à Pouldreuzic, terrains initialement fléchés en zone d'activité à PLOZEVET (Kergabet et Ménez Kervern),
- poursuivre la valorisation des charges supportées par le budget pivot, ADMINISTRATION GENERALE, afin de les facturer au plus juste, aux budgets annexes (charges de personnel, frais de siège...),
- une augmentation de la pression fiscale, en adéquation avec le développement de nos compétences et projets (1 point de fiscalité ménage rapportant environ 30 000 €).

---

## **Objet 1-2 : DOB 2017/ Administration générale**

**Sur le rapport de Noël COZIC, Vice-président délégué**, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant l'Administration Générale et pris acte du débat intervenu :

Ce budget, qui s'établit en fonctionnement autour de 6 m°€ en dépenses, comprend, outre les charges de personnel et de structure :

- 2 m°€ de dépenses de reversements : 1,3 m°€ pour le FNGIR (c'est-à-dire le reversement de fiscalité ménages aux territoires ayant perdu des ressources lors de la suppression de la taxe professionnelle) et 0,7 m°€ aux Communes au titre de l'attribution de compensation, ces charges étant à caractère quasi incompressible,
- 1, 5 m°€ de virements vers les budgets voirie, équipements communautaires et affaires économiques, ces montants étant par contre liés à des choix politiques,
- 600 000€ d'enveloppe prévisionnelle de subventions, dont plus de 60% sont formalisées par une convention de partenariat et d'objectifs (OTHPB, DIHUN, ULAMIR pour les principaux)

En investissement, il prévoit essentiellement le solde des travaux d'extension et de restructuration de nos locaux administratifs, dont le coût global de l'opération approche les 1,8 m°€, la participation à Mégalis Bretagne pour le déploiement du Très Haut Débit et les fonds de concours aux Communes (PLOZEVET pour l'OTHPB et TREGAT)

---

## **Objet 1-3 : DOB 2017/Communication**

**Sur le rapport d'Emmanuelle RASSENEUR, Vice-présidente déléguée**, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant la Communication et pris acte du débat intervenu :

Bulletin communautaire

La Communauté de Communes réalise chaque année, 2 éditions du bulletin communautaire : le « Ganeoc'h ». Un premier bulletin paraît en début d'année pour communiquer sur les projets qui seront menés et un second durant la période estivale pour toucher aussi les visiteurs et promouvoir les activités du territoire.

Le bulletin est réalisé par l'entreprise de graphisme Art Com Edition. La distribution est en quant à elle effectuée par une personne qui connaît parfaitement le territoire, engagée sur quelques semaines. Concernant la distribution sur la Commune de PLONEOUR LANVERN, la Communauté de Communes s'appuie sur la personne qui distribue le bulletin municipal. La création et l'impression d'une édition de bulletin se chiffre à 4 500€ HT et la distribution à 2 000€, soit 6 500€ au total. Sur une année complète, le bulletin communautaire revient donc à 13 000€.



#### Site internet

L'hébergement du site internet communautaire se chiffre à 11,25€ HT/mois, soit 135€ HT à l'année. Quant à la maintenance, celle-ci est de 60€ HT/mois, soit 720€ HT à l'année.

#### Divers

Dans la continuité de ce qui a déjà été engagé, divers outils de communication sont développés pour promouvoir le HAUT PAYS BIGOUDEN (autocollants, panneaux, renouvellement carte de visite...), sans oublier la présence sur des salons ou animations (foire-expo du Pays Bigouden, festival de l'artisanat...).

---

### OBJET 1-41 : DOB 2017/ Activités économiques

**Sur le rapport de Christian JOLIVET, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant les Activités Economiques et pris acte du débat intervenu :

## Zones d'Activités Économiques

#### ZA de Kérandoaré à Plogastel Saint Germain

La volonté de la Commission Economique est d'achever les travaux d'aménagement de la tranche 1 de la ZA de Kérandoaré afin de la rendre plus attractive. La définition du projet datant de 2003, a été ambitieuse à l'époque. Il a donc été décidé de la revoir. La Commission Economique souhaite réaliser un aménagement plus simple et fonctionnel. Les 5 lots restant à la vente vont être raccordés aux réseaux électriques et eau potable. La voirie sera finalisée en enrobé de l'entrée jusqu'à l'atelier relais occupé par la CECAB. Un marquage au sol type peinture, délimitera les emplacements parking sur les bas-côtés. Il n'y aura pas de trottoir réalisé. Cette redéfinition du projet nécessite donc la dénonciation des marchés de travaux actuels notifiés en 2004 et le lancement d'une nouvelle consultation publique. L'enveloppe budgétaire estimée pour ces travaux est de 100 000€. Les recettes qu'il est possible de percevoir via les ventes de terrain se chiffrent à 223 620€.

#### ZA de Bellevue à Gourlizon

Afin d'achever intégralement l'aménagement de la ZA de Bellevue à Gourlizon il sera réalisé en 2017 des travaux d'éclairage public. Ceux-ci sont estimés à 17 000€. La dynamique de commercialisation est intéressante avec une moyenne de 2 terrains vendus par an. Il reste à ce jour, 4 terrains disponibles à la vente sur les 11 que comptabilise la ZA. Ce qui correspond à une recette de potentielle de 117 082€. A ceci, s'ajoutent des dossiers déjà en cours en 2016 qui vont se finaliser en 2017 et qui correspondent à une recette certaine de 46 606€.

#### ZA de Pencleuziou à Plovan/Pouldreuzic

Les travaux de la ZA de Pencleuziou se sont achevés en 2015. Il reste à finaliser les travaux en lien avec l'entreprise Triskalia. Il s'agit de terminer la voie douce sur leur parking. Ces travaux se chiffrent à 14 337€ HT. Via une convention entre la Communauté de Communes et Triskalia, cette dernière participera financièrement à hauteur de 7 940€ sur le coût global de 33 800€. Concernant la commercialisation, différents contacts sont en cours. Il reste 8 lots disponibles à la vente pour une recette totale de 326 590€.

#### ZA de Kerlavar 2 à Plonéour-Lanvern

L'aménagement de la ZA de Kerlavar 2 est divisé en 3 tranches. La tranche 1 s'est achevée en 2016. Cette même année, ceux de la tranche 2 ont démarré et se termineront début 2017. Ils nécessitent une enveloppe financière de 80 000€. En parallèle, la phase étude de la tranche 3 a également démarré en 2016 pour passer en phase travaux en 2017. Une voirie permettra de connecter la tranche 1 à la tranche 3 en passant entre les 2 bâtiments de la propriété Andro et de raccorder également la tranche 3 à la ZA de Kerlavar 1. 5 lots seront viabilisés pour une surface commercialisable de 10 000 m<sup>2</sup>. Enfin, les raccordements des bâtiments de la propriété Andro seront dissociés pour permettre leur location séparée. Le coût estimatif de ce projet est de 300 000€.

La dynamique économique est très forte sur cette ZA car l'intégralité des lots des tranches 1 et 2 sont vendus ou en cours de vente, et des contacts de réservation ont déjà été pris sur la tranche 3.

#### ZA de Menez-Kerguélen à Plozévet

En 2016, le Conseil Communautaire a validé le principe d'acquisition foncière à Plozévet en vue d'y aménager une zone d'activités à moyen terme en voisinage de Capitaine Cook. 3 terrains sont concernés pour une surface totale de 13 820 m<sup>2</sup> et un coût de 96 740 €. Il reste à finaliser en 2017 l'acquisition d'une parcelle. Il est donc budgétisé en 2017, 17 780€.

## Activités Économiques

#### ZA de Kerganet à Plonéour-Lanvern

Suite à l'implantation du Leclerc Drive sur la ZA de Kerganet, un renforcement électrique a été nécessaire. Un nouveau transformateur a été installé pour un coût de 35 000€ qui sont à financer en 2017 (avec un concours de 50%). De plus, des travaux de remise en état de la voirie sont nécessaires. Une enveloppe de 35 000€ est également prévue.

#### Entretien des ZA

La Communauté de Communes dénombre 5 ZA sur son territoire. Celles-ci demandent un entretien régulier notamment des espaces verts afin de préserver leur attractivité. Le montant annuel pour l'entretien de ces 5 ZA est de 20 000€ HT.

Concernant la tranche 2 (8,46 ha) de la ZA de Kérandoaré à Plogastel Saint Germain, l'aménagement n'étant pas d'actualité, celle-ci est entretenue par un agriculteur local moyennant un loyer de 122€/ha/an, soit un loyer annuel total de 1033€.

## Commerces communautaires

### Commerces de Ty Mojet à Peumerit et Couleurs Pays à Plovan

Dans la continuité d'amélioration des bâtiments des commerces communautaires de Plovan et de Peumerit, deux enveloppes financières de 15 000€ chacune est prévues afin de réaliser des petits travaux de rénovation en 2017. Nous devons préparer un programme de travaux sur ces 2 équipements (isolation thermique à PEUMERIT et sans doute PLOVAN et changement de toiture de la salle à Couleurs Pays). Des financements extérieurs sont à rechercher pour ces travaux.

Le loyer de Ty Mojet est de 883€ HT/mois, soit 10 596€ HT /an. A noter que celui bénéficie d'une exonération de 250€/mois par délibération du 29 septembre 2016.

Le loyer de Couleurs Pays est de 955€ HT/mois, soit 11 460€ HT/an. A noter que celui bénéficie d'une exonération de 200€/mois par délibération du 11 juillet 2016.

### Commerce de Gourlizon

La Communauté de Communes, via sa compétence économique, intervient dans le projet global de revitalisation du centre bourg de Gourlizon. Après avoir acquis 2 bâtiments, « Jeanne » et « Gonidec » en centre bourg en 2014 pour 160 000€, la Communauté va procéder en 2017 à 2 chantiers. Le bâtiment dit « Gonidec » sera démoli pour un coût de 60 000€ HT. La parcelle nue sera cédée à un bailleur social pour y construire des logements sociaux. Le bâtiment dit « Jeanne » sera lui aussi démoli et la Communauté y construira un commerce communautaire pour un coût de 257 000 € HT. Pour cela, le cabinet d'architecte Urvois a été retenu pour une mission de maîtrise d'œuvre qui se chiffre à 22 500€. Ces travaux seront aussi l'occasion de raccorder la Mairie, ainsi qu'un riverain à un système d'assainissement non collectif. Dans sa globalité, ce projet est estimé à 580 400€ HT. Le bailleur social apporte une participation financière à hauteur de 15 000€, à laquelle s'ajoute celle de la Commune de Gourlizon d'un montant de 50 000€. Enfin des subventions ont été sollicitées à hauteur de 397 000€. Ce qui donne un autofinancement de 118 400€, soit 20% du coût total. Les travaux débiteront 2<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour une durée de 8 mois.

---

## Objet 1-42 DOB 2017/ Tourisme

**Sur le rapport de Christian JOLIVET, Vice-président délégué**, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant le Tourisme et pris acte du débat intervenu :

## Tourisme

Les orientations 2017 pour le tourisme se traduisent principalement par les moyens prévus dans la convention 2016/2020 signée avec l'Office du Tourisme du Haut Pays Bigouden, à savoir 125.000€/an, majorés des frais de remboursement des fluides concernant le siège à PLOZEVET (6 658,55€ en 2016).

Cette année 2017 est marquée par la création d'un site commun aux offices du PAYS BIGOUDEN. Avec le Pays Bigouden Sud, nous allons financer une étude d'élaboration du concept de communication et une étude de stratégie digitale, études préalables à la refonte des sites des offices.

Cet exercice budgétaire doit également prévoir le versement du fonds de concours à la Commune de PLOZEVET pour la construction et l'aménagement des nouveaux locaux de l'OTHPB, d'un montant de l'ordre de 70.000€, sachant que le coût total était évalué à 650.000€, à charge de la Commune.

Dès réception du décompte final de la Commune de PLOZEVET, le montant définitif du fonds de concours de la Communauté de Communes, sera soumis à délibération du Conseil Communautaire.

D'autres actions ou partenariat oeuvrent en faveur du développement touristique :

- soutien au fonctionnement de l'A OCD, et de QCD pour la destination Cornouaille,
- entretien des sentiers de randonnée,
- surveillance et nettoyage des plages,
- signalétique de la route du vent solaire,
- aménagement du littoral.

La taxe de séjour, applicable toute l'année depuis 2012, contribue au financement de ces actions en faveur du développement touristique.

Pour 2016, au 20 février 2017, on enregistre dans le fichier des déclarants:

- 422 logements (2015 : 408; 2014 : 351 ; 2013 : 370 ; 2012 : 338)
- 72 777€ de recette (2015 : 72 823€ ; 2014 : 68 222€ ; 2013 : 59.919€ ; 2012 : 48.815€), la moitié de cette somme étant versée par 3 établissements.

Conformément à la loi des finances 2015, nous avons en 2016, adopté notre délibération fixant les tarifs applicables et notamment la refonte des catégories.

Nous avons particulièrement travaillé avec un cabinet d'études pour la mise en place d'une plate-forme de télé-déclaration de la taxe de séjour, qui sera opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> Mars 2017.

Ce dispositif permettra la déclaration et le paiement par les professionnels de la taxe de séjour.

---

## **OBJET 1-5 DOB 2017/Voirie**

**Sur le rapport de Philippe RONARCH, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant la Voirie et pris acte du débat intervenu:

### **Mutualisation et évolution de la compétence**

La commission voirie a souhaité, à plusieurs reprises, la redéfinition de la compétence voirie, dans une approche mutualisée entre les Communes et la Communauté, afin de mieux

répondre aux besoins et de réaliser des économies d'échelle. Ce besoin a été rappelé dans le schéma de mutualisation élaboré en 2015, et il convient de concrétiser cette réflexion.

En 2017, la méthode est posée, 4 groupes de travail ont d'ores et déjà été constitués, et se sont réunis pour certains :

- organisation et mutualisation,
- finances / marchés / comptabilité,
- gestion administrative et réglementaire,
- eaux pluviales (une interrogation subsiste sur le rattachement de cette compétence à l'assainissement, diverses initiatives parlementaires étant en cours pour découpler les 2).

Ce travail est conduit par un comité de pilotage, composé d'élus communautaires, représentants de la commission voirie, et associant des cadres territoriaux, communautaires et communaux.

Il en est de même pour les autres groupes de travail.

Une plate-forme collaborative INTERSTIS a été mise en place pour partager les données, notamment les comptes rendus de réunion.

Les premiers axes de travail concerneront :

- la définition du programme transférable : les Communes sont invitées à créer ou mettre à jour leur tableau de classement des voies, avec l'appui du service voirie et des outils SIG,
- le recensement des moyens humains et matériels pouvant être mutualisés,
- le recensement des dépenses et la définition du transfert de charge à la Communauté, pour les compétences voirie et eaux pluviales.

## Moyens

Il est proposé pour 2017 de fonctionner à moyens humains constants, via le recrutement :

- d'un agent de voirie, en remplacement d'un départ en retraite intervenu en 2016,
- d'un second emploi d'avenir en remplacement d'un départ en retraite à intervenir avant l'été 2017,
- d'un poste saisonnier : 6 mois dans l'année, et en cas de besoin d'un second.

Il est souhaité l'acquisition d'une camionnette pour le service voirie, en remplacement d'un véhicule, estimation de 30 000€ TTC.

## Programme de travaux RIC

La commission voirie du 13 décembre 2016 a validé un programme de travaux 2017 sur RIC d'un montant de 877 820€ TTC.

## Programme de travaux Voies Communales

Il est proposé une dotation de travaux voies communales de 193 000€ TTC.

## Budget Voirie

Le budget voirie finance également des mises à disposition de personnel voirie par les Communes, aboutissant à un reversement aux Communes d'un total de 227 029,67€.

Lors de son audit en 2012, la Chambre Régionale des Comptes a demandé que les prestations correspondantes soient justifiées, ce qui a été fait fin 2016 et devra l'être encore cette année. Toutefois, l'évolution de la voirie communautaire intégrera à terme ce dispositif.

Au final, la Commission finances propose, pour 2017, un virement de l'ordre de 1 M° € du budget administration générale, au budget voirie.

---

## Objet 1-6 DOB 2017/Déploiement du Très Haut Débit/Communications électroniques

**Sur le rapport de Philippe RONARCH, Vice-président délégué**, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant le déploiement du Très Haut Débit/Communications électroniques et pris acte du débat intervenu:

### Ressources

Depuis 2011, la Communauté de Communes et les Communes (à l'exception de 2015) affectent l'ensemble de leurs ressources du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) au financement de la compétence aménagement numérique.

Le FPIC se montait en 2016 à 536 363€.

### Dépenses prises en charge

Les dépenses prises en charge dans le cadre de cette opération concernent :

- La participation au projet Bretagne Très Haut Débit, à hauteur de 445€/prise, en plusieurs versements.
- Les poses de fourreaux en attente intervenues jusqu'en 2014 pour le compte de la Communauté ou de Communes.
- La création d'une liaison téléphonique privée entre plusieurs bâtiments de la Communauté de Communes sur Pouldreuzic.

### Déploiement de la Fibre Optique

#### Tranche 1

2016 a vu l'installation et le raccordement du nouveau répartiteur téléphonique dédié à la fibre optique, et des sous-armoires de répartition. La pose des câbles a débuté en janvier 2017. La commercialisation des prises pourrait débuter vers la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, et s'étaler sur

plusieurs mois. Une communication spécifique à destination des usagers est prévue dès que la date sera officielle.

Un appel de fonds de Megalis, correspondant au solde de la participation de la Communauté de Communes, est attendu en 2017, pour un montant de 290 807,50€.

## Tranche 2

Une réunion de lancement du projet s'est déroulée le 7 février dernier. Les Communes concernées seront Pouldreuzic, Plovan, Tréogat, Peumerit, ainsi que Plogastel-Saint-Germain, Plonéour-Lanvern et Plozévet pour une partie de leur territoire.

Cette tranche concerne un total estimé de 2900 prises, nombre qui sera précisé fin mars, une fois le tracé exact de la zone de déploiement arrêté, puis à l'issue des études préalables. Un appel de fonds de Megalis est prévu pour 2017, pour 30 % de la participation communautaire, soit un montant provisoire de 387 150€.

## Tranches suivantes – 2019 à 2023 (Phase 2)

La détermination des secteurs à desservir lors des tranches de travaux de la phase 2, de 2019 à 2023, est en cours d'étude par Megalis et le Département. Faute d'éléments, les participations correspondantes ne sont pas prises en compte dans les tableaux ci-après, les premières dépenses n'étant cependant pas attendues avant 2019.

## Tranches suivantes – 2024 à 2030 (Phase 3)

A ce stade, Megalis n'est pas en mesure d'accélérer le rythme de déploiement de la fibre optique, pour des raisons techniques et financières.

La question des usagers qui ne seront raccordés que dans le cadre de cette 3<sup>ème</sup> phase sera à considérer, par l'identification et/ou la mise en place de solutions d'attente. Des investissements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

## Simulation financière

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des dépenses et recettes affectées à ce programme depuis la prise de compétence, et fournit une simulation financière des dépenses à intervenir jusque 2019, avec les hypothèses suivantes :

- Financement par attribution du FPIC dans sa totalité, au même montant qu'en 2016.
- Pas de dépenses jusque 2019 liées aux phases 2 et 3 du projet de Megalis.
- participation à la tranche 2 étalée sur 3 ans selon les règles adoptées par Megalis.

Année	Participation au projet Megalis (€)	fourreaux en attente (€ TTC)	liaison privée (€ TTC)	Dépenses totales (€ TTC)	Recettes totales (€ TTC)	Solde théorique fin d'année
2012		20 031,57		20 031,57	91 110,00	71 078,43
2013		5 749,54		5 749,54	210 501,00	275 829,89
2014	242 302,50	159 952,20	3 441,60	405 696,30	326 454,00	196 587,59
2015			37 794,96	37 794,96	174 011,00	332 803,63

2016			27 070,96	27 070,96	540 858,24	846 590,91
2017	677 957,50			677 957,50	536 363,00	704 996,41
2018	387 150,00			387 150,00	536 363,00	854 209,41
2019	516 200,00			516 200,00	536 363,00	874 372,41
Total général	1 823 610,00	185 733,31	68 307,52	2 077 650,83	2 952 023,24	

Le besoin en financement est donc estimé à 1 581 308€ sur 2017-2019, soit 3 années de FPIC. Sur une base de 10 000 prises, la participation résiduelle au projet Bretagne Très Haut Débit sera de l'ordre de 2 600 000€ sur la période 2020 à 2030.

---

## Objet 1-71 DOB 2017/ Jeunesse

**Sur le rapport de Jean Louis CARADEC, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant la Jeunesse et pris acte du débat intervenu :

### Les actions en direction de la jeunesse

- L'animation Jeunesse du territoire confiée par convention à l'Ulamir du Goyen :

L'année 2017 annonce la fin et donc l'évaluation du Contrat Enfance Jeunesse qui nous lie à la CAF depuis 2014. Ce dispositif serait remplacé par une Convention Territoriale Globale, dont les contours seront exposés par la CAF, en commission jeunesse du 9 mars 2017.

Les objectifs déclinés dans le CEJ donnent le sens de l'action jeunesse et la commission jeunesse sera vigilante sur l'évaluation des politiques engagées pour adapter au mieux les interventions aux attentes d'un public en perpétuel mouvement.

L'objectif financier doit rester dans l'enveloppe budgétaire globale dédiée à ce service de l'ordre de 125.000€.

Le poste de coordonnateur, évalué à 35.000€/an doit bénéficier d'un soutien de la CAF par le CEJ, de 25 082 € en année pleine et de 7.650€ du Conseil Général, financement inscrit au Contrat de Territoire. Ses perspectives et priorités de travail pour 2017 sont notamment:

- se questionner sur le dispositif actuel d'animation jeunesse,
- de faciliter les liens et de renforcer le partenariat des acteurs enfance jeunesse du territoire,
- de relancer la démarche projet en direction de la jeunesse,
- de s'impliquer dans la démarche de projet de territoire,
- de participer au projet de création d'une maison des services au public.



La convention signée avec l'ULAMIR centre social du Goyen prévoit une subvention de fonctionnement de 92 000€ pour les années 2016-2017-2018 ; ainsi que la mise à disposition d'un animateur agent de la Communauté pour un cout estimé du poste à 31 546€.

La CAF, dans le cadre de la convention CEJ, doit, par ailleurs, contribuer au financement de notre action Jeunesse à hauteur de 40 068€, avec une dégressivité constante.

➤ Le soutien de l'association t'es cap

Basée sur Plonéour Lanvern, cette association intervient directement au sein des familles pour épauler les écoliers, collégiens et lycéens en termes d'accompagnement à la scolarité via de l'aide aux devoirs.

En 2016, dans le cadre de la convention 2015-2017 nous accompagnons le fonctionnement général de l'association à hauteur de 3720€ (2790€ pour l'année 2015-2016). Cette subvention pourra être remise à jour en 2017 selon les interventions auprès des familles du Haut Pays Bigouden.

L'insertion professionnelle des jeunes confiée par convention à la Mission Locale pour l'Emploi :

Les permanences retrouveront leur place au siège de la collectivité, dans la maison des services au public avant l'été, chaque mardi et mercredi.

Il faut continuer l'information et l'accompagnement des jeunes du territoire confrontés aux problèmes d'insertion sociale et professionnelle.

Les aides de la Mission Locale ont permis aux jeunes du Haut Pays Bigouden de bénéficier de 92 598€ d'aides en 2015 pour 85 jeunes : allocation CIVIS, allocation de projet, aide ponctuelle, chèque mobilité, permis de conduire, alimentation... Le dispositif « garantie jeune » est également renforcé sur l'ensemble du département pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

En 2015, ce sont 247 jeunes (soit une augmentation de 10 % vis-à-vis de l'année 2014) du territoire qui ont été suivis dont 98 accueillis pour la première fois.

Le travail partenarial engagé entre la mission locale et la Communauté, permet également la mise en place de nombreux projets en liens avec les artisans du territoire, l'engagement associatif des jeunes ou encore le bien être.

La mission locale sollicite en 2017, 17 336€ (+1.7 % par rapport à 2016) pour ses missions d'accompagnement des jeunes du territoire.

➤ En lien avec les 16-25 ans

Depuis 2008, nous soutenons le fonctionnement du Foyer de jeunes travailleurs de Plonéour Lanvern (géré par la Fondation Massé Trévidy) pour un montant de 1 748€ annuel. Cet équipement de 12 logements permet un pas primordial vers l'autonomie des jeunes.

## Objet 1-72 DOB 2017/Culture

Sur le rapport de Jean Louis CARADEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant la Culture :

### Les actions en direction de la Culture

➤ L'école de musique intercommunale Dihun :

L'école de musique intercommunale, bénéficie d'une convention pluriannuelle avec la Communauté et Musiques et danses du Finistère, renouvelée pour la période 2015-2018. Elle intervient sur demande dans le temps scolaire et lors des TAP dans les écoles primaires du territoire, en prestations payantes.

La demande de financement pour les interventions sur le temps scolaire était de 28 425€ en 2016 et pour 2017, de 29 580€.

➤ La diffusion culturelle : convention de partenariat 2017-2019

La demande 2017 pour la programmation culturelle, dans le cadre de la convention de partenariat 2017-2019, se chiffre à 20.000€, dont 1.500€ destinés à la FADOC (Fédération Des Acteurs de la Diffusion de spectacles Ouest Cornouaille), pour un total identique aux années précédentes.

- Pour le fonctionnement général de l'association, et dans le cadre de la convention de partenariat 2017-2019, Dihun sollicite la reconduction de la subvention octroyée en 2016 à savoir 111 794€ pour 2017, la clause de revalorisation de 2% par an, ne figurant plus dans la convention.

Ces demandes seront étudiées dans le cadre de l'examen global des subventions, mais il serait opportun de réfléchir à la définition d'une enveloppe dédiée aux associations conventionnées et à une enveloppe projet ponctuel.

➤ L'école de danse intercommunale Tamm Kreiz :

Nous soutenons l'école de danse intercommunale, dans le cadre d'une convention renouvelée pour une durée de trois ans (2013-2015) et en partenariat avec Musiques et danses du Finistère et le Conseil Général.

Nous avons ainsi contribué financièrement ces dernières années à hauteur de 6.000€ par an, mais la situation financière de l'association conduit à revoir ce montant à la hausse. Leur demande est pour 2017 de 12 500€.

Les objectifs de la convention, justifiant le soutien à l'association étaient :

- 1) Intervenir dans les écoles primaires du territoire pour une initiation à la danse, en partenariat avec les enseignants,
- 2) Sensibiliser à la pratique de la danse (stages de découverte,...)
- 3) Assurer une diffusion artistique intergénérationnelle sur le territoire.

L'association a ces dernières années, développé le quotient familial pour permettre l'accès à la danse au plus grand nombre.

La communication vers les écoles primaires par un contact direct avec les équipes d'enseignants et l'intervention dans le cadre des TAP (Temps d'activités Périscolaires) est une proposition de la Communauté.

L'association est aujourd'hui, en phase de réorganisation suite au départ de la directrice, tant au niveau du Conseil d'Administration que du personnel. Dans cette phase transitoire, le poste de direction n'est pas pourvu.

L'association n'est pas opposée à une mutualisation de services avec DIHUN, mais la réflexion des Conseils d'Administration n'est qu'à ses débuts

➤ Le bagad « Ar vro vigouden uhel »

Nous soutenons également le bagad «Ar vro vigouden uhel », récemment créé sur notre territoire et basé à PLOVAN, dans le cadre d'une 2<sup>nd</sup>e convention (convention 2014-2017) qui prévoit une aide à l'acquisition de matériel et une aide à des heures de formation.

En 2016, nous avons financé l'association à hauteur de 5 565€ (basé sur 7 heures de cours à 795€/h) en fonctionnement, à quoi s'ajoute la somme de 6 360€ (basé sur 8 heures de cours à 795€/h) à verser à Sonerien Pen Ar Bed pour le financement de la formation dispensée au bagad. A ce jour, la demande n'a pas été formalisée pour 2017.

Le Podium roulant intercommunal :

23 réservations ont été faites en 2016 pour 35 jours d'utilisation, sur 5 Communes du Haut Pays Bigouden.

L'organisation des réservations, de l'état des lieux, du transport, du montage et du retour du matériel repose sur le conseiller référent de chaque Commune, qui doit avoir été au préalable formé, et chargé de veiller à la bonne utilisation du matériel par les associations locales.

---

## **Objet 1-8 DOB 2017/ Equipements Communautaires et fonds de concours**

**Sur le rapport de Noël COZIC, Vice-président délégué**, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant les Equipements Communautaires et fonds de concours et pris acte du débat intervenu:

## Equipements Communautaires et fonds de concours

En termes d'investissements, il est proposé pour notre budget 2017 :

- L'inscription de la dépense liée à la salle multifonctions à dominante sportive de PLOGASTEL SAINT GERMAIN pour un coût de 2 723 412€ HT pour les travaux, et de 178 800€ HT pour la maîtrise d'œuvre.

Le lot n°16 « Equipements Sportifs », qui a dû être relancé après une 1<sup>ère</sup> consultation infructueuse, sera attribué ces jours-ci après que la Commission Consultative de la Commande Publique (CCCP) se soit réunie.

Les démarches administratives relatives à la procédure de marchés publics pourront ainsi être poursuivies.

Les financements suivants ont été sollicités : DETR Local (200 000€ obtenus), Fonds de Soutien à l'Investissement Local (200 000€ obtenus).

Ce projet est également financé par le Contrat de Territoire (15 % limité à 600 000€) et des financements sont également sollicités dans le cadre du contrat de partenariat Région/QCD

- l'inscription des études et des acquisitions de terrains dans le cadre du projet d'aménagement du littoral entre Penhors et Plovan pour un montant TTC de 31 700€ qui sera financé sur 2017 par une subvention sur les études à hauteur de 3 692€

- d'inscrire une somme de 20 000€ afin de pouvoir mener une étude de programmation pour l'aménagement intérieur du local AQUA B à l'espace Raphalen à PLONEOUR,

Des aménagements complémentaires sont souhaités afin d'accueillir les activités de danses, de gymnastique, mais aussi de donner la possibilité de créer des espaces d'expositions.

D'autres dépenses seront nécessaires pour l'entretien et le bon fonctionnement des équipements existants : une enveloppe globale de 15 000€ est prévue pour les 3 équipements en fonctionnement. Compte tenu des souhaits de chacun et du recensement des besoins réalisé lors de la visite annuelle des équipements, cette enveloppe n'est pas suffisante, mais l'état actuel des finances nous amène à réfléchir à des priorités.

Dans l'ordre, il est proposé de traiter les dépenses liées :

- au maintien de la sécurité des usagers,
- au maintien en bon état des équipements,
- aux possibilités de faire des économies de fonctionnement, - aux besoins nouveaux.

En investissement, nous pouvons également évoquer les demandes des Communes gestionnaires :

- AVEL DRO : 50 000€ pour
- . moderniser et compléter la sonorisation de la salle. Sur ce point il serait intéressant de réfléchir à une mutualisation des équipements avec la Halle Raphalen, dans la mesure du possible, comme cela se fait pour les éclairages, . acquérir un matériel de levage des plaques de la fosse,
- . refaire le ravalement de l'ensemble du bâtiment,

- POLE NAUTIQUE : 10 000€ pour
- . modifier le système de chauffage,
- . changer les gouttières (fait en Février. 5 900€ TTC)

- HALLE RAPHALEN : 70 000€

Cette somme représente la valeur d'un devis reçu pour la réfection de la piste de saut très endommagée.

Cependant, l'assurance Dommage-Ouvrage doit être sollicitée afin qu'une expertise soit faite sachant que quelques réserves peuvent être émises quant à la solidité du produit posé et la manière dont il a été mis en œuvre.

Si la Collectivité avait gain de cause après cette expertise, nous pourrions alors consacrer ce budget à l'amélioration de l'équipement actuel (aménagement d'un espace bar dans la grande halle, création d'une zone de vidage de l'auto-laveuse, réfection des tracés d'athlétisme, création de nouveaux tracés pour le mini-hand, petits aménagements WC, sèche-mains électriques,.....)

Ce budget supporte également :

- le remboursement de la dette pour 2017 :
  - o en capital : 223 960€
  - o en intérêts : 182 043€

Il convient de rajouter l'impact de l'emprunt à réaliser pour financer l'équipement de PLOGASTEL et d'un montant d'un peu + de 2 000 000€ (à préciser suivant les accords de financement à venir), soit pour 1 année 20 000€ d'intérêts et 133 333€ de capital à rembourser.

L'annuité relative à chacun des équipements est compensée pour moitié par la Commune sur laquelle est implanté l'équipement.

- le remboursement des frais de fonctionnement des équipements (fluides) aux Communes sur la base des conventions passées (50 %), lorsque les recettes perçues par la Commune gestionnaire sont insuffisantes pour couvrir les dépenses de fonctionnement annuelles.

On notera, par ailleurs :

- qu'on ne pratique pas d'amortissement de l'actif pour ces équipements,
- qu'un virement du budget Administration Générale est nécessaire pour assurer l'équilibre de ce budget et notamment pour financer le fonctionnement dont le résultat excédentaire doit être consacré au financement de l'investissement. C'est en

fonctionnement que sont perçus les Fonds de Concours versés par les Communes pour l'investissement initial, et il convient donc d'en faire le retour sur l'investissement afin de financer le remboursement du capital de l'emprunt.

---

## **Objet 1-9 : DOB 2017/ Prospective et services à la population**

**Sur le rapport d'Emmanuelle RASSENEUR, Vice-présidente déléguée**, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant la Prospective et services à la population et pris acte du débat intervenu:

### **Prospective et services à la population**

#### Projet de territoire

Face au contexte financier et administratif actuel très changeant, l'incertitude qui s'installe dans l'action publique la rend difficile à percevoir. Il devient utile de mieux formaliser notre feuille de route améliorant la visibilité à moyen long terme. C'est pour cela qu'en 2015, la Commission Prospective a proposé d'élaborer un projet de territoire. L'objectif de ce document est de définir un ensemble d'actions à mener sur les 10 prochaines années. Cette définition s'appuie sur une analyse fine et partagée du territoire.

Après avoir élaboré un 2016, un état des lieux par un stagiaire dans le cadre de son stage de fin d'études niveau Master 2, nous allons approfondir la concertation pour identifier les enjeux prioritaires du territoire du Haut Pays Bigouden et définir les projets qui devront être menés. Cela s'est traduit notamment, par l'organisation d'ateliers de concertation ouvert à tous le 4 février 2017.

Quatre thématiques ont été identifiées :

- Economie - Tourisme
- Environnement – Patrimoine – Culture
- Service à la population – Habitat
- Déplacement – Transport - Numérique

Cette matinée de concertation a permis de dégager de grandes tendances. La mise en œuvre de ce projet de territoire se fera en 2018.

---

## **Objet 1-10-1 DOB 2017/ Aménagement de l'espace**

**Sur le rapport de Pierre LE BERRE, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant l'Aménagement de l'espace et pris acte du débat intervenu :

## HABITAT

Concernant le logement, après l'adoption du PLH –programme local de l'habitat– en février 2015, les études pré-opérationnelles OPAH menées avec la Communauté de Communes du PAYS BIGOUDEN SUD et le choix d'un opérateur commun, nous sommes enfin entrés dans l'opérationnel.

Il est rappelé que les actions prévues au PLH, pour la période 2014-2020 sont estimées à 2.514.000€, la principale dépense étant celle du FIFI (fonds d'intervention foncière et immobilière) pour un 1m°€/200 000€ par an: cette somme serait une avance faite aux Communes pour acquisition de foncier et donc récupérable au moment de la vente.

Toutefois, compte tenu de notre partenariat avec l'EPFB -Etablissement Public Foncier de BRETAGNE – et nos contraintes budgétaires, le recours à ce dispositif devra être limité. Il convient en effet de solliciter prioritairement l'EPFB sur les opérations foncières. Son application suppose l'adoption au préalable d'un règlement cadre.

Le dispositif d'aides au ravalement des façades est mis en place depuis 2015, pour une enveloppe prévisionnelle de 50 000€. En 2015, 11 dossiers ont été déposés, 11 traités (10 accords, 1 refus) pour un montant global d'aide de 7 196€. Il est proposé pour ce budget 2017, une enveloppe de 30 000€.

Prévue également dans le cadre du PLH, l'OPAH Pays Bigouden « Osez rénover et adapter votre logement » (Opération Programmée de l'Habitat) vise à améliorer l'habitat privé par l'octroi d'aides. Elle a été lancée en juillet 2016 et démarre timidement sur le HAUT PAYS BIGOUDEN : 90 contacts, 17 dossiers déposés, 9 dossiers agréés pour travaux d'énergie et 5 pour des travaux d'adaptation (au handicap, au vieillissement, de remis en état de l'habitat insalubre).

Les 9 dossiers représentent 136 104€HT de travaux et 86 097€ de subvention.

Nous avons fléchi pour cette action une somme de 400.000€, pour les années de 2014 à 2020, soit 80 000€/an: 30 000€ pour le suivi animation et 50 000€ pour les aides directes.

Compte tenu du coût réel de l'ingénierie et du suivi animation confiée au cabinet CITEMETRIE, il est proposé d'inscrire 6 500€ (participation facturée par la CCPBS à notre collectivité, après déduction des subventions)

Concernant les aides directes, il est opportun de prévoir la reconduction d'une enveloppe de 40 000€.

La commission aménagement du 9 février 2017 a également confirmé l'intérêt du dispositif d'aides à l'accession à la propriété pour soutenir une accession abordable, en ciblant les primo-accédants et sans limite d'âge. Ce dispositif s'accompagne de critères restant à préciser et notamment de ressources, de coût maximal d'acquisition de bâtiment, de périmètres d'application. Les travaux devront également générer au moins 25% de gain énergétique et, il est proposé une enveloppe annuelle de 50 000€ (10 dossiers par an).

En communication de l'ensemble des actions (ravalement, OPAH), on peut prévoir 1 000€ de dépenses.

Il y a lieu également de poursuivre notre collaboration avec la Communauté de Communes de DOUARNENEZ pour le pilotage et le suivi des actions qui découlent du PLH, par le partage d'un poste : coût estimé : 13 000€

Nous souhaitons poursuivre par ailleurs l'information de la population à toute question relative au logement (aide financière ou juridique) et notamment par les permanences de l'ADIL qui se tiennent 1 fois par mois sur le territoire, moyennant 3.351€ (le contact avec l'ADIL pouvant se faire à tout moment via internet ou par téléphone).

Les dépenses Logement et Tourisme sont affectées au budget Administration Générale.

## Service Commun pour l'Instruction des documents d'urbanisme

Créé au 1<sup>er</sup> juillet 2015, le service a traité près de 700 actes et fonctionné avec :

- une responsable du service/instructeur,
- un agent instructeur à 80%,
- un agent instructeur mis à disposition par la Commune de PLOZEVET à raison d'un jour/semaine depuis octobre, - un emploi aidé depuis mai 2016,
- l'intervention ponctuelle du secrétariat du service technique,
- l'appui du géomaticien dans la formation du logiciel ADS (autorisation droit du sol).

Les prestations assurées pour le compte des Communes, par ce service commun, leur sont facturées, sur la base d'une tarification fixée par délibération.

---

### **Objet 1-10-2 : DOB 2017/ Cadre de Vie et le littoral**

**Sur le rapport de Pierre LE BERRE et de Pierre PLOUZENNEC, Vice-présidents délégués**, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant le Cadre de Vie et le littoral et pris acte du débat intervenu



## Cadre de vie et littoral

L'action pérenne de la Communauté dans ce domaine est celle de l'entretien des sentiers de randonnée, réalisée par une équipe restreinte (de deux agents) et en étroite collaboration avec les Communes, les associations de randonnée, l'OTHPB et l'A OCD.

En période hivernale, elle intervient ponctuellement sur l'entretien des rivières, en complément des associations de bénévoles que nous soutenons par ailleurs.

Suite à l'étude de valorisation des différentes randonnées pédestres et VTT, il est proposé d'achever la mise aux normes du balisage des 141km de circuits du Haut Pays Bigouden. Elle permet de se conformer à la charte de randonnée du Conseil Départemental du Finistère et d'harmoniser la signalétique sur l'ensemble du territoire ouest Cornouaille.

Le travail de pose sera réalisé en régie par l'équipe environnement : il s'agit de mettre en place des bornes bois, des plaquettes directionnelles et des panneaux d'interprétation pour un coût fourniture estimé à 28 800€ HT. Si tous ces sentiers sont inscrits au PDIPR, la subvention pourrait atteindre un montant de 14 400€.

L'achèvement des travaux est envisagé dans le courant de l'année 2017.

Il est aussi proposé l'acquisition de petit matériel (taille haie et tronçonneuse sur perche). Ces équipements permettront entre autre de réaliser en régie l'entretien du site Eco Tri à POULDREUZIC, dont nous serons propriétaires en avril 2017.

Une débroussailleuse est à remplacer cette année, dans l'objectif d'améliorer le confort de travail des agents du service et d'œuvrer pour la protection de l'environnement, du matériel électrique est préféré au matériel thermique.

En pic d'activité saisonnière sur les mois de juin et juillet, durant 6 semaines, il est indispensable d'assurer un renfort de l'équipe sentier par le recrutement d'un vacataire. Le coût est estimé à 4 200€.

Il est également souhaitable de reconduire le recours à deux contractuels pour procéder au nettoyage des plages avant l'été, et pour une durée maximale de 4 semaines, à raison de 25h/semaine (4 000€).

Nous devons également, cette année, mener à terme la valorisation de la route du Vent Solaire, qui traverse notre territoire, en partant de Penmarch jusqu'à la Pointe du Raz.

Après la réalisation des études en 2015, les travaux devront être entrepris cette année, mais sans les financements LEADER, à défaut d'accord des Communautés partenaires avant mai 2015.

Sur la surveillance des plages, un renforcement des moyens humains –pour ½ poste- a été décidé depuis 2013, pour assurer le remplacement, sur leur jour de congés, des titulaires du poste de POULDREUZIC. Nous avons par ailleurs reconduit notre demande de 2 CRS pour ce poste. Cette année, l'Etat les met à disposition des Communes, à partir du 6 juillet, jusqu'au 3 septembre, mais ceci pourrait être la dernière année.

La compétence Surveillance des plages nécessite ainsi pour la totalité de notre littoral et par mois :

- 2 CRS
- 8 SNSM
- 0,5 vacataire.

Pour mémoire, en 2016, le coût de la surveillance de plage était de 62 700€.

L'étude d'aménagement du littoral sur le secteur de Penhors, dans le prolongement des aménagements déjà réalisés, portant sur le territoire de PLOVAN est revue, avec le cabinet Lieu-dit. Des acquisitions de terrains ont pu être actées en 2014. Le projet escompté consiste en :

- des aménagements paysagers, places de stationnement et cheminements piétonniers,

Il restera à obtenir les autorisations à réaliser les travaux, attendus depuis de nombreuses années.

---

## **OBJET 1-11 : DOB 2017/ Action Sociale**

**Sur le rapport d'Albert LE BERRE, Vice-président délégué**, le Conseil Communautaire a débattu des orientations 2017, concernant l'Action Sociale et pris acte du débat intervenu:

La réflexion sur les questions relatives à l'action sociale est menée au sein du Conseil d'Administration du CIAS, de la commission action sociale de la Communauté de Communes, mais également dans d'autres commissions : enfance, jeunesse...ou soit au travers de réflexions accompagnant des orientations et actions, telles que PLH, Mission Locale, transport...

Le budget CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), a l'an passé bénéficié d'une subvention du budget ADMINISTRATION GENERALE de l'ordre de 44 000€, dotation qui permet notamment de financer le CLIC du Pays Bigouden, porté par la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, la cotisation versée au CNAS ( Comité national d'action sociale), et des amortissements d'actifs. Il est nécessaire de reconduire cette participation en 2017.

Le CIAS, est l'instance opérationnelle à direction des personnes âgées, par la gestion des établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes du territoire ou encore du SSIAD (services de soins à domicile).

La Résidence La Trinité a retrouvé toute sa place dans le territoire. Le foyer-logement désormais dénommé Résidence Autonomie, affiche un bon taux d'occupation.

La Résidence n'a pas été retenue lors d'un appel à projet pour requalification de 8 places pour personnes âgées à destination des personnes handicapées vieillissantes. Toutefois, la Conférence des financeurs du Finistère a décidé d'octroyer un « forfait autonomie » à la Résidence d'un montant de 11 515,70€, dont le versement est conditionné à la signature d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) pour renforcer et promouvoir le rôle et la place de la Résidence autonomie.

Pour la Résidence Parc an Id, nous devrions finaliser le projet de réhabilitation et d'extension par la création d'une unité supplémentaire qui vise à supprimer les chambres doubles et porter la capacité réelle de l'établissement à 84 lits, au lieu de 75 actuellement. Le permis de construire, déposé n'a pas encore été délivré, la préparation des appels d'offres et la recherche des financements, se poursuivent. Le début des travaux devrait intervenir au second semestre 2017, sous réserve de l'obtention des financements attendus. Nous restons effectivement vigilants sur l'impact de ces travaux sur le prix de journée.

La Résidence est active pour répondre à des appels à projets :

- l'ARS (Agence Régionale de Santé) a reconnu et finance un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) pour 64 289,24€.
- le Conseil Départemental a accordé un financement de 50 896€ pour financer, sur 3 exercices un poste d'animateur à domicile.

Les objectifs du projet sont :

- lutter contre l'isolement des personnes âgées vivant à domicile, - développer et maintenir les relations sociables des personnes âgées, - améliorer la qualité de vie des personnes isolées.

Le projet d'acquisition d'un véhicule de transport est désormais porté par l'association « Créons du lien en Pays bigouden », destinée à créer un réseau et rechercher des moyens d'action pour rompre l'isolement et éviter le repli sur soi des personnes âgées de plus de 60 ans, isolées et à mobilité réduite.

Nous constatons l'émergence d'une organisation à géométrie variable concernant les établissements et le maintien à domicile, et son animation. Les savoirs faire existent à plusieurs niveaux :

- le CLIC assure des actions reposant souvent sur les CCAS des Communes
- le SSIAD intervient pour les soins à domicile
- les ADMR et certains CCAS accompagnent le maintien à domicile
- la MAIA - Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA) coordonne les professionnels du secteur sanitaire et du secteur médico-social face à des cas complexes
- les associations « Créons du lien » ou « les Petits Frères des Pauvres » chacune dans leur logique, oeuvrent pour rompre l'isolement.

Tout cela nécessitera en tant que de besoin la signature de conventions réciproques et un partage financier équitable des charges. Ces actions pour être partagées et connues de toute la population devront s'inscrire dans la démarche globale de projet de territoire.

Des thématiques émergent déjà – comme l'accessibilité des services à tous, un parcours logement diversifié et adapté, la problématique médicale, .... - à travailler en commission action sociale.

L'ouverture en 2017 de la MSAP – Maison des Services au Public – est une première réponse à une meilleure accessibilité des services au public et notamment aux publics en besoin d'accompagnement : droits et aides financières, informations, usages numériques.

---

**Objet 2-1 Finances et administration générale/Facturation de l'intervention du service VOIRIE pour des travaux ne rentrant pas dans le champ de la compétence VOIRIE**

**Sur proposition de Philippe RONARCH, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la réalisation d'une opération hors de son champ de compétence et la perception de la recette correspondante, d'un montant de prestations de 8 791€.

---

**Objet 2-2 Finances et administration générale/Extinction de dettes relatives à la Redevance déchets des ménages**

**Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire donne son accord à l'extinction de dettes relatives à la Redevance déchets des ménages, pour les sommes de 100,61€ et de 110€ (soit un total de 210,61€), qui seront mandatées sur le budget DECHETS à l'article 654-2 « créances éteintes ».

---

**Objet 2-3 Finances et administration générale/Participation de TRISKALIA aux travaux d'aménagement réalisés pour le magasin de Pencleuziou à PLOVAN :**

**Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins une voix -Jean Luc CALVEZ ne prenant pas part au vote - valide le montant de la participation, à solliciter à TRISKALIA, conformément à la convention passée pour l'aménagement de l'accès au magasin Point Vert de PLOVAN, dans le cadre de l'aménagement de la ZAE de Pencleuziou, soit :

- 6 500€ pour travaux de voirie,
  - 1 440€ pour le raccordement assainissement.
- 

**Objet 2-4 Finances et administration générale/ Convention avec la DGFIP pour la mise en place d'une solution de paiement par internet pour la Redevance DECHETS (titres payables par internet)**

**Sur proposition du Président, Michel CANEVET,** le Conseil Communautaire approuve la mise en place d'un outil de paiement en ligne mis en place par la DGFIP pour la Redevance

DECHETS via internet, et autorise le Président à signer la convention à intervenir, présentée en annexe, ainsi que les documents administratifs annexes.

---

**Objet 2-5 Finances et administration générale/ Convention avec la DGFIP pour la mise en place d'une solution de paiement par internet pour la Taxe de Séjour**

**Sur proposition du Président, Michel CANEVET, le Conseil Communautaire :**

- se prononce sur la mise en place d'un nouveau moyen de paiement pour la perception de la TAXE de SEJOUR via Internet, contribuant ainsi également au développement de l'administration électronique,
  - autorise le Président à signer la convention à intervenir ainsi que les documents administratifs annexes,
  - autorise la création d'une régie de recettes pour la gestion de la collecte de la taxe de séjour, qui percevra les recettes via internet TIPI.
- 

**Objet 2-6 Finances et administration générale/ Retenue de garantie à payer à l'entreprise LE ROUX**

**Sur proposition de Philippe RONARCH, Vice-président, le Conseil Communautaire autorise le versement d'une somme de 1 807, 12 €TTC à l'entreprise LE ROUX, somme mandatée en 2009 et restée en compte à la Trésorerie.**

---

**Objet 2-7 Finances et administration générale/TARIFICATION DE LA REDEVANCE DECHETS DES PROFESSIONNELS**

**Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire adopte les tarifs proposés pour la redevance déchets des professionnels, applicables pour l'année 2016.**

---

**Objet 2-8 Finances et administration générale/Avenant financier 2016-2017 à la convention triennale d'enseignement signée avec le Bagad Ar Vro Vigoudenn Uhel et la Fédération Sonerion Penn Ar Bed**

**Sur proposition de Jean Louis CARADEC, Vice-président délégué, le Conseil Communautaire :**

- valide les montants de participation proposés pour l'année 2016-2017, soit :

- o 5 565€ pour la part des enseignements financés directement par la Communauté de Communes,
  - o 6 360€ pour la part des enseignements à payer par le Bagad à la Fédération, mais financée par la Communauté de Communes également.
- autorise le Président à signer l'annexe financière annuelle 2016-2017.

---

### **Objet 3-1 Personnel/Contrat groupe d'assurance statutaire**

**Sur proposition du Président, Michel CANEVET**, le Conseil Communautaire donne mandat au Centre de Gestion du Finistère dans le cadre du marché public qu'il organise, pour procéder pour le compte de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden à une demande de tarification pour un contrat d'assurance statutaire, étant entendu que cette consultation n'impose pas à la collectivité d'adhérer au contrat.

---

### **Objet 3-2 Personnel/Création emplois aidés**

**Sur proposition du Président, Michel CANEVET**, le Conseil Communautaire :

- décide du principe de création de deux emplois aidés, affectés aux services administratifs de la Communauté de Communes : l'un polyvalent en renfort des services accueil et comptabilité, l'autre à temps non complet, dédié à l'accompagnement du public à la Maison des Services au Public,
- autorise le Président à signer les actes à passer.

---

### **Objet 4-1 Eau– Convention d'adhésion au Syndicat Mixte de l'Aulne (SMA).**

**Sur proposition de Michel BUREL, 1<sup>er</sup> Vice-président**, le Conseil Communautaire, autorise, le Président à signer la convention d'adhésion au Syndicat Mixte de l'Aulne pour un abonnement journalier de 265 m<sup>3</sup>/j soit 6 625 m<sup>3</sup>/mois.

---

### **Objet 4-2 – Eau/ Convention d'achat et de vente d'eau en gros entre le Syndicat des eaux de Pen Ar Goayen (Douarnenez Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017) et la Communauté de Communes.**

**Sur proposition de Michel BUREL, 1<sup>er</sup> Vice-président**, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la nouvelle convention d'achat et de vente en gros avec le syndicat des

eaux du Pen Ar Goayen, convention présentée en annexe, aux tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour une durée de 5 ans :

- Vente vers le Moulin : 0,71€uros Hors Taxe le m<sup>3</sup>
  - Vente vers Pouldergat : 0,75€uros Hors Taxe le m<sup>3</sup>
  - Achat du Moulin : 0,73€uros Hors Taxe le m<sup>3</sup>
- 

**Objet 4-3 –Eau/ Demande de subventions pour la réalisation de l’interconnexion eau potable Landudec - Plozévet**

**Sur proposition de Michel BUREL, 1<sup>er</sup> Vice-président**, le Conseil Communautaire, autorise le Président à solliciter les subventions auprès de l’Agence de l’eau, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, pour la réalisation de l’interconnexion eau potable LANDUDEC-PLOZEVET.

---

**Objet 5-1 Déchets/ Convention tripartite pour la gestion du centre de transfert des déchets recyclables de Pouldreuzic,**

**Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Vice -président délégué**, le Conseil Communautaire, à l’unanimité :

- valide les termes de la convention tripartite pour la gestion du centre de transfert des déchets recyclables de Pouldreuzic,

- autorise le Président à signer la convention tripartite à passer entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, la Communauté de Communes du Cap Sizun Pointe du Raz et et celle de Douarnenez Communauté.

---

**Objet 5-2 Déchets/ convention avec la Ressourcerie Cap Solidarité Ouest Cornouaille,**

**Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, Vice-président délégué**, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention à passer, avec la Ressourcerie Cap Solidarité Ouest Cornouaille, pour un financement annuel de 5 000 €.

---

**Objet 6-1 Commande Publique/ Avenant de durée sur les marchés d’extensions sur les réseaux EAU POTABLE et d’ASSAINISSEMENT**

**Sur proposition de Michel BUREL, 1<sup>er</sup> Vice-président,** le Conseil Communautaire :

- décide de prolonger la durée des marchés d'extensions sur les réseaux EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT, jusqu'au 31 décembre 2017.
- autorise le Président à signer les avenants de durée à intervenir avec les entreprises attributaires.

---

**Objet 6-2 Commande Publique/Avenant de durée sur le délai d'exécution du marché d'extension et de rénovation du siège administratif**

**Sur proposition de Noël COZIC, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire :

- délibère sur la prolongation de l'exécution du marché d'extension et de rénovation du siège administratif, et porte le délai initial de 14 mois à 17 mois.
- autorise le Président à signer l'avenant à venir avec l'ensemble des entreprises attributaires.

---

**Objet 6-3 Commande Publique/Avenants sur marché de travaux extension du siège administratif**

**Sur proposition de Noël COZIC, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les avenants sur marché de travaux extension du siège administratif qui suivent :

- Avenant n° 2 au Lot n° 1 : Démolition – Terrassements – VRD  
. Entreprise attributaire : LE ROUX – LANDUDEC

Montant de l'avenant n°2	- 3 223.90 €	H.T. Soit – 3.58 %
Nouveau montant du marché		94 034.84 € H.T.

- Avenant n° 4 au Lot n° 3 : Charpente – ossature bois – menuiseries extérieures  
. Entreprise attributaire : BRITTON – PLABENNEC

. Montant de l'avenant n°4	- 15 303.46 €	H.T. Soit - 5.69 %
Nouveau montant du marché		267 862.63 € H.T.

- Avenant n° 3 au Lot n° 5 : Façades  
. Entreprise attributaire : BIHANNIC – BREST.

Objet :

Montant de l'avenant n°3	- 1 255.80 €	H.T. Soit - 1.35 %
Nouveau montant du marché		98 584.73 € H.T.

- Avenant n° 2 au Lot n°9 : Cloisonnement  
. Entreprise attributaire : MANDIN – DOUARNENEZ



Montant de l'avenant n°2	+ 1 371.48 €	H.T.	Soit + 2.49 %
Nouveau montant du marché	58 451.62 € H.T.		

▪ Avenant n° 1 au Lot n°13 : Peinture

. Entreprise attributaire : LD Peinture – PONT CROIX . Objet

:

Montant de l'avenant n°1	+ 2 031.12 €	H.T.	Soit + 5.20 %
Nouveau montant du marché	41 028.32 € H.T.		

▪ Avenant n° 1 au Lot n°16 : Plomberie - sanitaire. Entreprise attributaire : KERJEAN – QUIMPER

. Montant de l'avenant n°1	+ 4 218.31 €	H.T.	Soit + 26.36 %
Nouveau montant du marché	20 219.79 € H.T.		

---

**Objet 6-4 Commande Publique/Avenants sur marché de collecte et de traitement des DDS dans les déchèteries**

**Sur proposition de Pierre PLOUZENNEC, vice-président délégué,** le Conseil Communautaire valide les termes de l'avenant à intervenir sur marché de collecte et de traitement des DDS dans les déchèteries et autorise le Président à le signer.

---

**Objet 6-5 Commande Publique/ Marché de travaux d'aménagement de la ZAE de Kerandoaré : résiliation des marchés en cours**

**Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire :

- prend acte des montants des marchés de travaux d'aménagement de la ZAE de Kerandoaré à résilier
- autorise le Président à signer les conventions de résiliation à intervenir.

---

**Objet 6-6 Commande Publique/Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un bar/commerce de proximité à GOURLIZON**

**Sur proposition de Christian JOLIVET, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un bar/commerce de proximité à GOURLIZON qui suit :

. Entreprise attributaire : Studio URVOIS – 29200 BREST

. Objet : Mission d'exécution (EXE) complémentaire pour le lot n°3 (construction bois – menuiserie extérieures – bardage)

Montant de l'avenant n°1	+ 2 700.00 € H.T.	Soit + 12 %
Nouveau montant du marché	25 200.00€ H.T.	

---

**Objet 6-7 Commande publique/Avenants sur révision des prix sur le Marché d'ENTRETIEN DES POTEAUX ET BOUCHES INCENDIE, ET DES BORNES DE PUISAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN pour les 2 lots (Lot 1 : peinture des poteaux incendie ; Lot 2 : entretien et remplacement des poteaux et bouches incendie, et des bornes de puisage)**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président délégué,** le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant sur révision des prix sur le Marché d'ENTRETIEN DES POTEAUX ET BOUCHES INCENDIE, ET DES BORNES DE PUISAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN pour les 2 lots (Lot 1 : peinture des poteaux incendie ; Lot 2 : entretien et remplacement des poteaux et bouches incendie, et des bornes de puisage)

---

**Objet 6-8 Commande Publique/Suppléance CCCP (Commission Consultative de la Commande Publique)**

**Sur le rapport du Président, Michel CANEVET,** le Conseil Communautaire, désigne Michel BUREL, Thierry LE GALL et Jocelyne PLOUHINEC, membres suppléants de la CCP.

---

**Objet 6-9 Commande publique/ Information sur les marchés conclus en procédure adaptée depuis le 16 décembre 2016**

**Sur proposition du Président, Michel CANEVET,** le Conseil Communautaire prend acte du tableau récapitulatif des marchés conclus depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire vous est joint en annexe.

---

**Objet 7- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Finistère**

**Sur proposition du Président, Michel CANEVET,** le Conseil Communautaire:

- émet un avis favorable, au projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en soulignant la nécessité pour notre territoire d'une MSAP à POULDREUZIC, et la vigilance à observer sur la réduction des services publics dans nos communes
- autorise toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.

---

**Objet 8-1 Questions diverses/Avenant à la convention service ADS avec la Commune de PLOZEVET**

**Sur proposition de Pierre LE BERRE, Vice-président** délégué, le Conseil Communautaire, autorise le Président à signer l'avenant à la convention cadre, service ADS, passée avec la Commune de PLOZEVET.

---

**Objet 8-2 Questions diverses/Mutation de propriété pour la création d'une assiette foncière destinée à la construction d'une salle à dominante sportive à PLOGASTEL ST GERMAIN**

**Sur rapport du Président, Michel CANEVET**, le Conseil Communautaire l'autorise à formaliser les actes qui découlent de l'acquisition de terrain nécessaire, au stade du Leurré pour la construction d'une salle à dominante sportive à PLOGASTEL ST GERMAIN, pour une surface de 59a27ca (5927m<sup>2</sup>) de terrain issu des terrains dont la nue-propriété est de la commune de Plogastel-Saint-Germain.

---

**Objet 8-3 Questions diverses/Délibérations du Bureau Communautaire**

**Sur rapport du Président, Michel CANEVET**, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du Bureau Communautaire en date du 5 janvier 2017

**Fait et affiché à POULDREUZIC le 7 mars 2017**

**Le Président,**

**Michel CANEVET**

